



Viabilité hivernale : Le Département de l'Isère est prêt



Le Conseil départemental est responsable de 4 718 km de routes¹ sur lesquelles il doit offrir des conditions de circulation et de sécurité maximales aux Isérois.

Cette mission prend tout son sens en hiver lorsque le verglas et la neige perturbent la circulation. Pour y répondre, le Conseil départemental a activé alors son plan de viabilité hivernale dès le 15 novembre 2016, et ce jusqu'au 15 mars 2017 en plaine et au 15 avril 2017 en secteur de montagne.

Anticiper, prévoir, agir, communiquer : autour de ces actions, le Département anticipe les risques et permet aux Isérois de se déplacer en toute sécurité.

Contenu

Le plan de viabilité hivernale : un enjeu crucial	2
L'organisation de la viabilité hivernale.....	3
L'information aux usagers	6
Se préparer pour bien circuler en hiver : l'affaire de tous.....	8

¹ Au 1^{er} janvier 2017, 442 km de routes départementales ont été transférées à la Métropole grenobloise. La saison hivernale 2016/2017 sera toutefois assurée par le Département au nom et pour le compte de la Métropole avec maintien du même niveau de service.

Le plan de viabilité hivernale : un enjeu crucial

L'Isère est particulièrement confrontée aux phénomènes hivernaux que sont le verglas et la neige, même s'il est difficile sur ce plan de comparer l'Isère Rhodanienne à l'Oisans.

- ✓ la partie sud du département y est confronté plus d'un jour sur deux
- ✓ la partie nord-ouest du département, confrontée plus épisodiquement à la neige, connaît de novembre à février de l'ordre de 25 à 30 jours de verglas.

Dans le souci de garantir la continuité de la vie économique et sociale, le département de l'Isère se mobilise pour faciliter les déplacements et assurer la sécurité des usagers:

- ✓ en assurant un patrouillage renforcé du réseau routier,
- ✓ en réalisant le déneigement des chaussées et en luttant contre le verglas
- ✓ en informant régulièrement les usagers de la route et en les aidant à préparer leurs trajets.

Pour être efficace, le plan de viabilité hivernale mis en place par le Département repose sur 4 principes :

1. la hiérarchisation du réseau
2. la définition des conditions de circulation
3. un engagement de résultats sur un niveau de service pour chaque type de routes
4. une veille permanente.

Pour mémoire

15 525 km de routes au total en Isère : mais qui déneige quoi ?

- **Le Conseil départemental** est en charge de l'entretien des **4 718 km de routes départementales** qui représentent un tiers du réseau routier isérois mais **plus de 80 % des déplacements interurbains**
- **L'Etat** gère **90 km de routes nationales**
- **Les communes** gèrent **10 000 km de routes communales**
- **Les sociétés d'autoroutes privées** gèrent les **275 km d'autoroutes**

L'organisation de la viabilité hivernale

Des interventions hiérarchisées sur les 4 718 km de son réseau

Parce qu'il n'est pas possible lorsqu'il neige d'intervenir partout en même temps, il convient d'organiser les moyens disponibles et prioriser les interventions.

Le Département a donc hiérarchisé son réseau routier en 5 catégories en fonction de la situation géographique (plaine ou montagne) et des enjeux de desserte (accès aux pôles d'activité, hôpitaux, collèges).

Cette hiérarchisation associe à une catégorie de route un niveau de services et y affecte les moyens humains et matériels nécessaires :

- **1^{ère} catégorie** (route à grande circulation, axe de liaison à un pôle d'activité, route d'accès au réseau autoroutier, desserte d'un chef-lieu de canton, dessertes de sites touristiques, stations de skis) : 1740 km avec très bon niveau de service avec engagements pris de 3h à 23h
- **2^{ième} catégorie** (axe permettant la liaison d'un chef-lieu de canton au réseau national ou à une route départementale de catégorie 1, routes entre deux chefs-lieux de canton, desserte d'un pôle économique d'importance moyenne, sites touristiques importants) : 1320 km avec un bon niveau de service avec engagements pris de 4h à 21h
- **3^{ième} catégorie** (route d'accès à un chef-lieu de communes, axe important pour un canton, route d'accès aux autres stations de ski, route supportant un transport scolaire si elle n'est pas classée en 1^{ère} et 2^{nde} catégorie) : 1465 km avec niveau de service correct avec engagements pris de 7h à 20h
- **4^{ème} catégorie** (autres routes) : 485 km avec un niveau de service minimal
- **5^e catégorie** (routes non déneigées) : 150 km.

Un engagement de résultat dans un délai déterminé

Pour chacune des catégories de routes, le Conseil départemental s'engage sur un niveau de service. Il définit pour cela 4 conditions de circulation de référence : de la route parfaitement praticable avec une chaussée « au noir » jusqu'à la route recouverte d'une épaisse couche de neige fraîche. La durée de retour à des conditions de circulation de référence peut varier suivant que la situation météo est dite « normale » ou « exceptionnelle ».

C1 : la route est « au noir » et sans verglas : elle est dégagée et salée pour permettre la circulation normale, c'est-à-dire une situation qui correspond aux moyennes observées en termes d'intensité ou de durée pour les épisodes neigeux et de température pour le verglas.

C2 : la route a été raclée et salée. Il reste une faible épaisseur de neige fraîche fondante ou fondue. La présence de plaques de glace est possible et la circulation reste délicate.

C3 : la route reste blanche avec une couche de neige fraîche de 10 à 20 cm qui peut être gelée en surface. La présence de verglas est généralisée. Les conditions de circulation présentent des risques de blocages importants.

C4 : la route est impraticable, de fortes hauteurs de neige doivent être dégagées et la couche de verglas est épaisse. Seuls les engins spécialisés peuvent circuler.

En prenant comme point de départ l'arrêt de la chute de neige, le Département fixe pour chaque catégorie de routes précitée, un niveau de service : c'est-à-dire un engagement sur un temps de retour à des conditions de circulation meilleures, et ce, dans une période d'intervention des équipes elle aussi déterminée.

Les conditions de circulation C2 et C3 nécessitent que les usagers soient équipés, pneus neige voire chaînes.

Des moyens conséquents mis en œuvre

Le service hivernal fonctionne 7 jours sur 7 pendant toute la période hivernale du 15 novembre 2016 au 15 mars 2017 (et jusqu'au 15 avril 2017 dans les secteurs montagneux). Cette organisation est souple et réactive afin de s'adapter à la variabilité des conditions météorologiques et aux conditions d'exécution des interventions.

Le Conseil Départemental mobilise plus de 200 camions et engins de déneigement pour traiter les 4 718 km de son réseau routier. La viabilité hivernale est réalisée en régie par les moyens propres du Département à hauteur de 80% de l'activité. Il est donc fait appel à plus d'une cinquantaine d'entreprises et à d'agriculteurs.

Ainsi, chaque année, plus de 300 agents du département sont à pied d'œuvre et disponibles quand les conditions météorologiques le nécessitent et 112 saisonniers sont recrutés sur 5 mois pour leur porter appui.

Ils réalisent chaque année plusieurs milliers de patrouilles de surveillance et d'intervention pour déneiger ou lutter contre le verglas, la semaine, mais également le week-end.

Le Département mobilise chaque année plus de 9 millions d'euros pour assurer la viabilité hivernale du réseau routier départemental, hors charge de personnel départemental.

Les chiffres clefs

- **4 718 km** de RD dont 1040 km situés à plus de 800 m d'altitude et 150 km de routes non déneigées
- **5 000** patrouilles de surveillance en moyenne
- **10 000** interventions en moyenne
- **budget annuel moyen de 9 M€** (hors ressources humaines) dont 2,4 M€ pour le sel de déneigement.
- **155 circuits effectués en régie** et 55 externalisés (entreprises ou agriculteurs)
- **305 agents titulaires** et 112 emplois saisonniers
- **27 000 tonnes** de sel consommées en moyenne par an

Un salage plus respectueux de l'environnement

27 000 tonnes de sel sont déversées en moyenne chaque hiver sur les routes. Afin de réduire l'impact environnemental sur les eaux et le sol, les agents et entreprises intervenantes ont été formés pour mieux connaître les caractéristiques des produits de salage utilisés et affiner les doses répandues. Appelés « fondants », ces produits revêtent trois formes : le chlorure de sodium en grain, en saumure et en bouillie. La bouillie présente l'avantage d'être efficace à une température plus basse (jusqu'à - 12°C). Elle présente aussi une empreinte écologique moindre. Le Conseil départemental a donc fait le choix de privilégier cette solution quand c'est pertinent. Il s'est équipé d'une centrale pour la fabrication. Parallèlement un programme d'abri des stocks a été engagé pour limiter la déperdition d'environ 10 % de sel dans la nature ainsi qu'un programme de renouvellement des saleuses.

Une organisation de la viabilité hivernale basée sur une veille permanente

Les 13 directions territoriales du Département de l'Isère avec plus de 50 implantations et la direction des mobilités via le PC Itinisere, son expert avalanches et ses cadres d'astreinte, sont mobilisées. Sans oublier des prestataires privés assurant des interventions verglas et déneigement, la veille météorologique et nivologique ou encore le déclenchement avalanches.

Tous ces intervenants s'appuient sur des outils de prévisions et d'aide à la décision performants.

Le Département de l'Isère a ainsi développé un réseau de stations météo modernes intégrant des capteurs noyés dans la chaussée qui permettent de mesurer la température de l'air, de la chaussée, la présence d'eau, de neige de glace et d'anticiper la réaction de la route aux changements. Le réseau routier départemental est également équipé de 60 sites vidéos, dont certains placés sur des points sensibles en matière de viabilité hivernale.

Il dispose d'un contrat avec Météo France qui met à disposition un site internet de prévisions météorologiques routières et un prévisionniste pour faciliter les interprétations.

Les patrouilles prêtes à intervenir

Dès qu'un doute sur l'évolution des températures ou des conditions météo est signalé, les agents des directions territoriales du Département sortent en patrouilles sur le terrain dès 3 heures du matin pour confirmer les risques de neige ou de verglas. Ils effectuent un circuit spécifique contrôlant les points critiques de leur secteur (par exemple des virages dangereux, des ouvrages d'art très exposés aux intempéries...) visuellement et par des mesures (température de la chaussée par exemple). Ces patrouilles déclenchent ou non l'intervention des équipes adaptées.

Les interventions programmées dès qu'un risque apparaît

Quand les prévisions météorologiques présentent un indice de confiance fort, les interventions des agents sont d'emblée programmées le plus en amont possible, avec le souci permanent de respecter la réglementation en matière de temps de travail.

Dans chaque territoire, une astreinte est assurée par un encadrant pour superviser les interventions et adapter l'organisation pour faire face aux aléas techniques et humains.

A la direction des mobilités, le cadre d'astreinte est amené à coordonner les moyens à l'échelle départementale et représenter le Département à la préfecture en cas de crise neige, pour l'activation de mesures spécifiques (restrictions de circulation, interdiction de transport de personnes et en particulier des transports scolaires, hébergement de personnes...).

Le PC Itinisé, plaque tournante des interventions

Basé à Grenoble, le PC routier est activé en salle de 6h à 20h et reste mobilisable 24h/24h. En cas d'événement, la plage d'activation est élargie

Avec des caméras réparties en différents points du réseau et des informations en continu en provenance des centres d'entretiens routiers rattachés aux 13 maisons de territoire, il transmet l'information à ses partenaires (secours, gendarmerie, administrations, aux médias, et aux usagers (panneaux à messages variables, site internet et serveur vocal itinisé) pour l'ensemble du territoire.

Il reçoit également les sollicitations des forces de l'ordre et/ou des pompiers pour déclencher des interventions des territoires en cas de difficulté particulière.

L'information aux usagers

Les dizaines de patrouilles parcourant quotidiennement le réseau routier, les centaines d'équipes d'interventions sont donc une source précieuse pour mettre à jour en temps réel les informations routières. Chacun des 13 territoires du Département de l'Isère recense en période d'intervention l'état des routes et le transmet au PC Itinisére en vue de renseigner les usagers.

Véritable facilitateur de trajets, le site Itinisére offre aux usagers sur un seul et même site, un accès en ligne à toute l'information sur les différents moyens de déplacement dans notre département: horaires des lignes, tarifs applicables, conditions de circulation et optimisation des moyens de transport en fonction des souhaits des usagers.

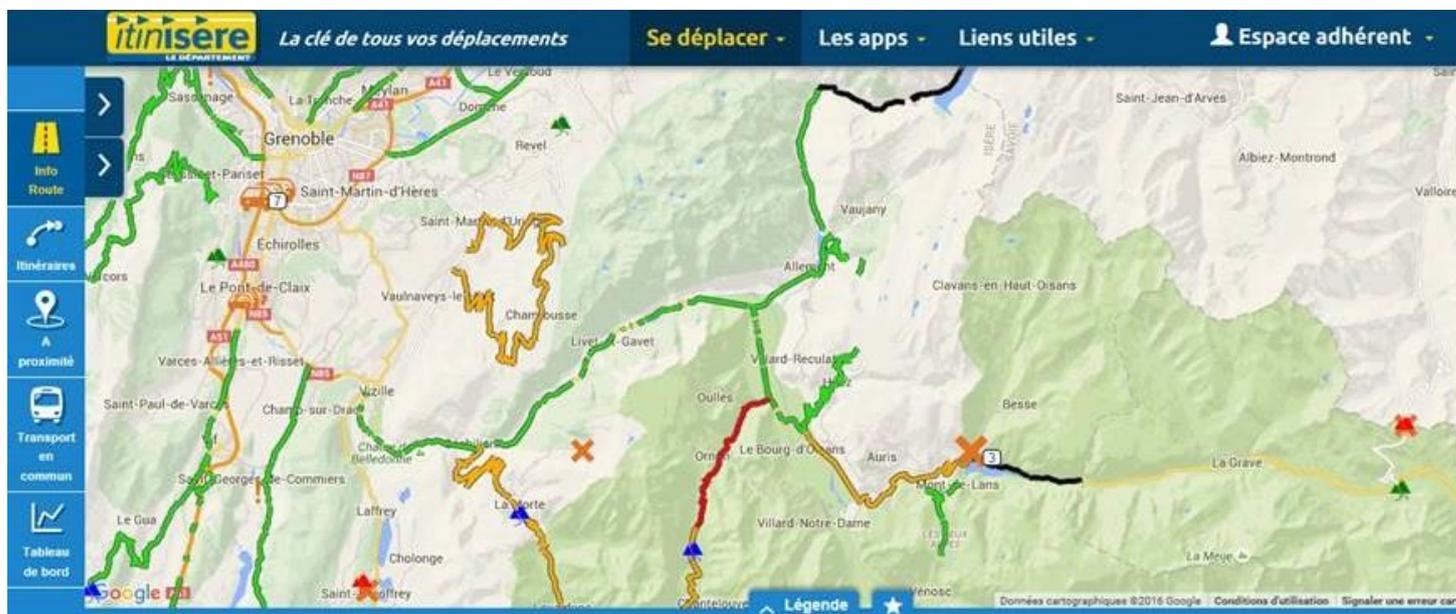
Les nombreuses fonctionnalités du site www.itinisére.fr permettent d'informer les usagers de la route en réel des conditions de circulation et l'état des voiries pendant la saison hivernale ou encore des temps de parcours sur certains itinéraires et recevoir des alertes par sms.

Ces alertes concernent autant un itinéraire routier qu'une perturbation sur le réseau Transisère. C'est la raison pour laquelle le Département invite les familles à s'abonner à ce service pour être informées sur l'état des lignes desservant les établissements scolaires.

Un serveur vocal actualisé en temps réel permet d'informer les usagers le une centrale d'appels est également à l'écoute des usagers au 0820 08 38 38 (service à 0,12€ et prix d'un appel)

Toutes les restrictions de circulation sont relayées par ces supports d'information.

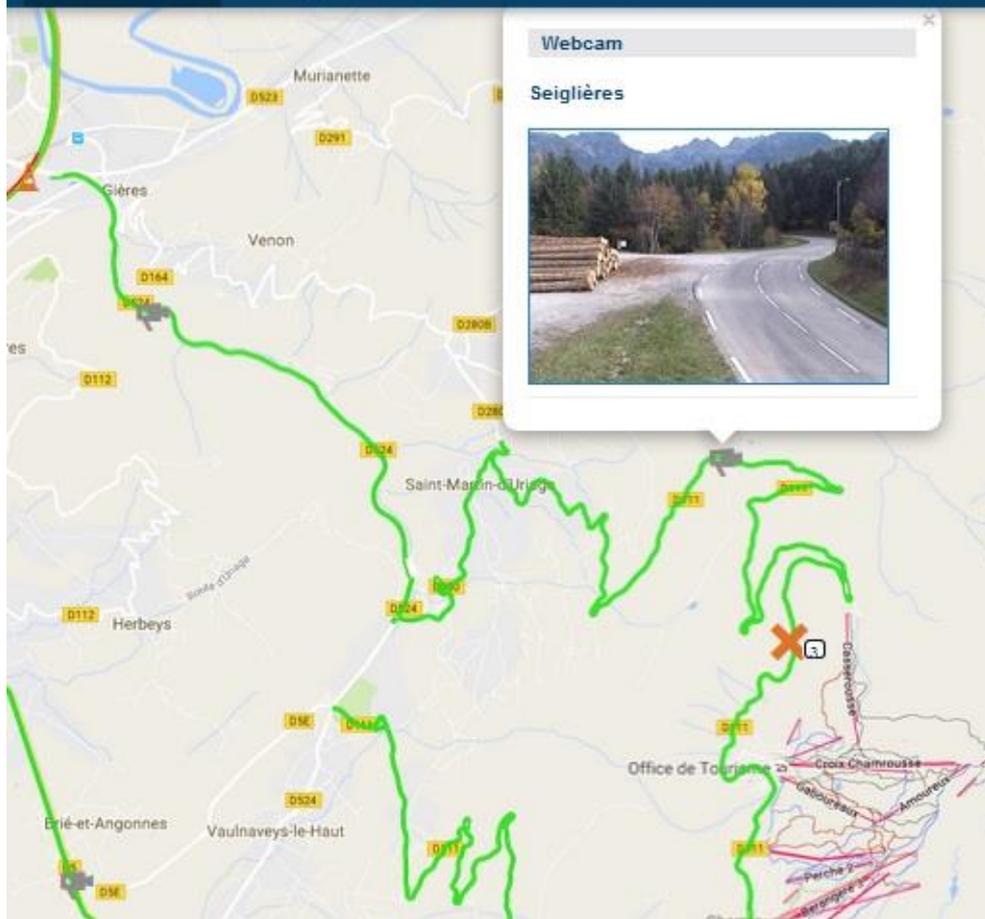
Par ailleurs, les images de certains sites vidéos du Département sont visibles par tous les usagers sur la cartographie du site www.itinisére.fr.



Se déplacer -

Les apps -

Liens utiles -



Se préparer pour bien circuler en hiver : l'affaire de tous

La sécurité sur la route, et en particulier l'hiver c'est l'affaire de chacun. Quelle que soit l'importance des moyens et du dispositif de service hivernal, le Département ne peut gagner seul la bataille de l'hiver.

Un partenariat actif s'impose avec les usagers de la route. La qualité de la viabilité hivernale dépend des actions et des comportements des uns et des autres. Bien informés, mieux équipés, plus prudents, les usagers peuvent réduire considérablement les risques et les perturbations de la circulation en hiver.

Avant de prendre la route :

- Consultez les prévisions météorologiques concernant l'ensemble de votre trajet et les conditions routières du département de l'Isère sur www.itinisere.fr (ou serveur vocal 0 820 08 38 38 (0,12€ TTC/mn + prix de l'appel),)
- Vérifiez le bon état et le fonctionnement de votre véhicule, et des accessoires,
- Assurez-vous d'avoir des pneus hiver en bon état et des chaînes adaptées,
- En fonction des changements de temps annoncés et de la gravité des intempéries hivernales, n'hésitez pas à :
 - ❖ différer votre départ ou modifier l'horaire de départ ou choisir un autre mode de déplacement !
 - ❖ prévoir une durée de trajet plus longue du fait des vitesses ralenties,
 - ❖ changer d'itinéraire et restez prudent vis-à-vis de l'itinéraire proposé par votre GPS

Sur la route l'hiver, l'usager responsable :

- Reste vigilant dans les secteurs sensibles (ponts, sous-bois, zones ombragées et humides, zones agglomérées et carrefours),
- Modère et adapte sa vitesse et maintient une distance suffisante avec le véhicule qui précède,
- Evite toute manœuvre brutale
- Respecte strictement la signalisation mise en place, notamment pour les équipements spéciaux
- Lit les panneaux à messages variables (P.M.V.).
- Respecte et suit les consignes des forces de l'ordre (aires de chaînage,...).
- Respecte le travail des agents et facilite le passage des engins de déneigement. (il est interdit de doubler un chasse-neige en action)
- Reste calme, courtois.



Adapter son comportement aux conditions de circulation

Conditions de circulation normale	Restez prudent.	
Conditions de circulation délicate	Soyez vigilant. Pneus hiver recommandés	
Conditions de circulation difficile	Renseignez-vous avant votre départ, préparez votre déplacement et différez-le si nécessaire. Equipements hivernaux nécessaires	
Conditions de circulation impossible	Cette route est fermée à la circulation	